

Demandeur :

Commande n° :

Adresse :

Tel :

Courriel :

	Référence (cote) et description du (des) document(s)	Quantité	Prix unitaire	Prix total
<b>Frais de tirage</b>				
Format 13 x 18 cm			1,50 €	
Format 18 x 24 cm			2,00 €	
Format 24 x 30 cm			3,00 €	
Format 30 x 40 cm			4,50 €	
Format 50 x 60 cm			7,00 €	
<b>Frais de prise de vue</b>				
Document original inférieur au format A2			3,00 €	
Document original supérieur au format A2			5,00 €	
<b>Copies numériques d'images mises en ligne</b>				
De 1 à 1 000 vues			1,00 €	
De 1001 à 10 000 vues			0,40 €	
De 10 001 à 50 000 vues			0,30 €	
De 50 001 à 100 000 vues			0,15 €	
De 100 001 à 500 000 vues			0,08 €	
De 500 001 à 1 000 000 vues			0,03 €	
Plus de 1 000 000 vues			0,02 €	
<b>Fourniture d'images numériques</b>				
Fourniture de CD-Rom	Le travail exécuté sera envoyé par courrier (frais de port gratuits) <input type="checkbox"/>	pris par le demandeur <input type="checkbox"/>	2,75 €	
Clé USB (8 Go)	Le travail exécuté sera envoyé par courrier (frais de port gratuits) <input type="checkbox"/>	pris par le demandeur <input type="checkbox"/>	16,50 €	
Plateforme de téléchargement			gratuit	
Etudiants* <input type="checkbox"/> Demandeurs d'emploi* <input type="checkbox"/> Associations à but non lucratif* <input type="checkbox"/>				
Collectivités territoriales, institutions culturelles et éducatives du département du Loiret <input type="checkbox"/>				
* Fournir un justificatif				
		<b>- 50 %</b>	<b>TOTAL</b>	

**Pour les documents n'appartenant pas aux collections des Archives du Loiret :**

- une autorisation préalable des propriétaires est nécessaire, la demande sera effectuée par les Archives départementales ;
- les documents cotés en clichés-documents ne peuvent être reproduits.

---

**CONDITIONS DE COMMUNICATION ET D'UTILISATION DES REPRODUCTIONS**

---

La communication et l'utilisation (reproduction, représentation, réutilisation) des photographies sont soumises au Code de la Propriété intellectuelle et/ou au règlement de réutilisation des données publiques voté par délibération du Conseil général du 25 janvier 2013. Elles nécessitent l'autorisation de la Direction des Archives Départementales et éventuellement le règlement des droits, en sus des coûts de reproduction. L'acquiescement de ces droits ne dispense pas du paiement des éventuels droits d'auteurs pour certains documents.

---

Le demandeur soussigné s'engage à respecter les présentes conditions. Date :

Signature :